



## RÈGLEMENT DU TOP DETECTION CD06

Roquebrune, le 14 novembre 2018

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

### **Article 1 : Conditions de Participation**

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses **licencié(e)s traditionnel(le)s ou promotionnel(le)s à la FFTT pour la saison en cours**, appartenant **à 6 catégories définies chaque saison et mentionnées dans la convocation envoyée aux clubs. Chaque catégorie fait l'objet de l'organisation d'un tableau.**

*NB* : suivant l'article 4, le juge-arbitre se réserve le droit d'adapter la formule compétitive et/ou de regrouper des catégories (âge et/ou sexe).

### **Article 2 :**

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

### **Article 3 : Conditions Matérielles**

Les balles plastiques blanches sont requises mais **ne sont pas fournies par le Comité Départemental.**

### **Article 4 : Déroulement des parties**

Pour toutes les catégories, et en fonction du nombre d'engagé(e)s, le Juge Arbitre et/ou la CJTD06 adaptera la formule compétitive afin de respecter le côté sportif et les horaires.

### **Article 5 : Tableaux**

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge. L'inscription est gratuite.

**Important** : *Les clubs devront s'inscrire via l'espace «comité départementale des Alpes-Maritimes » « inscriptions aux épreuves » « journée détection » jusqu'au jeudi 29 novembre 2018 (18 heures).*

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

### **Article 6 : Surclassement**

La Commission Jeune et Technique Départementale (CJTD) se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur appartenant à la liste de détection départementale ou régionale et/ou celle du PES régional

### Article 7 : Formule de la journée

Le déroulement « **type** » de la journée Départementale de détection **s'effectue** de la manière suivante :

➤ **Ateliers ou séances d'entraînement de 9h00 à 10h30**

La matinée est encadrée par les éducateurs de club, du Comité présents pour l'occasion.

➤ **Compétition de 10h45 à 13h30**

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 3 parties, néanmoins l'Article 4 ci-avant établi sera à prendre en considération sur l'adaptation de la formule compétitive.

➤ **Fin 13h30-13h45 suivi de la remise de récompenses**

### Article 9: Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

1. Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
2. Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

### Article 10 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive départementale, en concertation avec la CJTD 06.

### Article 11 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

### Article 12 :

Le capitaneat n'est **pas** autorisé

### Article 13 :

Les 4 premier(e)s de chaque tableau seront récompensé(e)s.

Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition.

### Article 14:

**La Journée Départementale de Détection sert à sélectionner les joueur (se)s pour la compétition Régionale**

Responsables de l'épreuve : Commission jeune et technique départementale